

M. Lumley demande à présenter le bill C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

LES USAGES EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICATION DE DOCUMENTS EN APPENDICE AU HANSARD

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, pour être sûr de me faire comprendre, je ferai mon intervention en anglais.

Hier soir, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et moi-même avons eu une discussion très animée, et probablement très bruyante. Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, sommes absolument certains que la Chambre avait consenti à l'unanimité à faire publier en appendice au hansard, ce qu'on pourrait faire aujourd'hui, le projet de résolution adopté à l'unanimité par le comité des questions politiques, de la sécurité internationale et du désarmement qui s'est réuni à Lagos. Les parlementaires du monde entier ont approuvé la résolution dont il a été question dans le débat d'hier soir. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et tous les députés libéraux et conservateurs qui ont participé au débat étaient d'accord.

J'ai eu un entretien animé avec le Nouveau parti démocratique. J'attache tellement d'importance à cette affaire que je suis disposé à reconnaître ceci: je n'ai peut-être pas été particulièrement courtois en m'opposant à ce que le texte intégral du rapport minoritaire soit déposé également.

J'ai parlé au chef du Nouveau parti démocratique. Il est prêt à admettre qu'il a accepté hier soir que l'on publie la résolution en appendice au hansard d'hier, même si Votre Honneur le comprend autrement. En lisant attentivement la page 16,763 du hansard, on constate que la discussion évoluait dans un sens favorable et que le député d'Oshawa a dit: «Faites, faites.» Je reconnais que nous aurions pu faire publier tout le document en appendice, mais je ne parlais pas de cela à ce moment-là.

La motion proposant de faire déposer ce document a été acceptée après une discussion très animée et probablement très bruyante. Je voudrais que les députés ayant un rôle officiel à jouer confirment qu'il y avait effectivement consentement unanime à la fin du débat. Tous les députés de mon parti et tous les conservateurs étaient parfaitement d'accord. Nous avons eu un problème avec le Nouveau parti démocratique, mais il a été résolu. Sauf erreur, les députés de ce parti sont maintenant disposés à confirmer que c'est la vérité.

Mme le Président: Je dois vraiment m'en remettre à la Chambre. Je n'ose pas trop m'avancer parce que le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'est pas à la Chambre en ce moment. Quelqu'un peut-être parler en son nom. Je m'en remets à la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'en ai discuté avec le député d'Oshawa (M. Broadbent). Il est exactement de l'avis que le député vient d'exprimer. Nous souhaitons en fait donner le consentement unanime hier soir. Le député d'Oshawa pensait l'avoir fait. Nous serions heureux de faire annexer le rapport au hansard d'hier.

Le compte rendu officiel

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le Règlement autorise maintenant un ministre de la Couronne à déposer n'importe quel document quand cela lui plaît. La question a été soulevée à maintes reprises dans le passé. Chaque fois, la présidence a pris pour position que ce serait créer un précédent de mauvais aloi que d'annexer au hansard de la journée les documents auxquels on s'est reporté au cours du débat. Je crois que vous constaterez que cela ne s'est jamais fait sauf lors des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône, sur le budget et autres du même genre.

Vous voudrez sûrement bien réfléchir avant d'ouvrir la porte à une pratique qui, si le consentement de la Chambre est accordé une fois, pourrait mener à la publication en appendice au hansard d'une foule de documents dont il est question dans le cours des débats. Vous verriez le hansard prendre littéralement des pouces d'épaisseur.

Bien que nous reconnaissons tous l'utilité de ces documents dans le cours du débat, ce serait établir une pratique douteuse pour l'avenir. Je propose que nous nous conformions à la tradition et que le hansard ne soit rien de plus que le compte rendu des délibérations quotidiennes.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, une certaine pratique veut que ce soit dans des circonstances exceptionnelles que par consentement unanime on annexe au journal des *Débats*, au hansard, certains documents. Je ne voudrais pas, pour ma part, renoncer à cette pratique, mais je présume que, s'il n'y a pas de consentement unanime dans un cas, on ne peut pas aller plus loin. Cependant, l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) dit qu'il existe un règlement qui permet à des ministres de déposer des documents, c'est vrai, mais le fait de déposer des documents ne permet pas l'annexe de ces documents au journal des *Débats*. Alors ce n'est pas là une solution au problème. Quoi qu'il en soit ici s'il y a consentement unanime, on peut annexer bien sûr le document en cause au journal des *Débats*, mais en considérant l'intervention du député de Yukon, j'en conclus qu'ils ne sont pas prêts à fournir ce consentement.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, puis-je vous conseiller de prendre cette question en délibéré et d'examiner attentivement les précédents avec vos collaborateurs. Si le précédent est établi, tous les députés qui participent à un débat à la Chambre voudront sans doute obtenir le même privilège, car nous sommes tous égaux. Vous allez alourdir le hansard au point où nous ne pourrons plus rien en faire.

M. Pinard: Si nous donnons notre consentement unanime.

M. Nielsen: Si nous donnons notre consentement unanime dit le leader parlementaire. Il est facile de deviner de quel côté nous penchons. Par ailleurs, si nous nous embarquons dans cette voie, songez aux conséquences. Si nous accordons notre consentement unanime au député de Saint-Denis (M. Prud'homme), tous les autres députés auront droit au même traitement. Quelle que soit l'épaisseur du document, tous les autres députés auront le droit de le faire annexer au hansard. Nous pourrions nous retrouver avec un hansard d'un pied d'épaisseur. Si nous commençons cela, songez aux conséquences.